

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS – 18h30

Salle du Conseil - CASO

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2014

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

N° 2015-01 Désignation d'un secrétaire de séance

M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

N° 2015-02 PAPI – mobilisation du champ d'expansion des crues – attribution du marché de travaux

M. PRUVOST

N° 2015-03 Maitrise des ruissellements sur les versants agricoles – recrutement d'un contrôleur de travaux en apprentissage

M. PRUVOST

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

N° 2015-04 Renouvellement du plan de gestion – Procédure de révision concertée – Demande de financement

M. DESCHODT

N° 2015-05 Renouvellement du plan de gestion – Actualisation des données – accueil d'un(e) stagiaire

M. DESCHODT

N° 2015-06 Continuité écologique – Restauration de la continuité transversale à Wavrans sur l'Aa

M. DESCHODT

RESSOURCE

N° 2015-07 Prospection de ressources en eau potable – avenant à la convention de partenariat

M. DENIS

PERSONNEL

N° 2015-08 Mise à jour du tableau des effectifs – poste de chargé de mission en hydraulique – ouverture du poste

M. DENIS

FINANCES

N° 2015-09 Compte administratif 2014

M. DENIS
M. CHOQUET

N° 2015-10 Budget primitif 2015

M. PRUVOST

INFORMATION

Marchés attribués par le Président du SmageAa dans le cadre de sa délégation

QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION 2015-01

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, M. DESCHODT a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.

COMITE SYNDICAL

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

- 6 MARS 2015

DELIBERATION 2015-02

PREVENTION DES CRUES: PAPI – mobilisation du champ d'expansion des crues – attribution du marché de travaux

RAPPORTEUR : Monsieur PRUVOST

Dans le cadre du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de la vallée de l'Aa et de ses affluents, une première tranche de travaux est programmée à l'été 2015, sous réserve de la maîtrise foncière.

A ce titre, une consultation sous forme de marché alloti à procédure adaptée, a été lancée le 10 novembre 2014 pour l'attribution des marchés de travaux:

- Lot 1 : CIC 3 dit des Prés à Châteaux (communes : Aix-en-Ergny et Rumilly)
- Lot 2 : CIC 4 dit des Prés de Fasques (commune : Verchocq)
- Lot 3 : CIC 5 dit des Prés au Brin de Vin (commune : Renty)

Sept offres ont été réceptionnées par lot (deux entreprises ont remis une solution variante).

Suite à une première analyse des offres et au vu des résultats, cinq sociétés (ou groupements d'entreprises) ont été retenues pour une phase de négociation. Celles-ci ont été auditionnées le 21 janvier 2015 et ont eu l'opportunité d'optimiser leur offre tant financièrement que techniquement.

Sur la base des critères définis au règlement de la consultation (soit 50% valeur technique et 50% valeur prix), la commission d'appel d'offre, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable pour les offres du groupement Colas – Savreux pour un montant de :

- Lot 1 : 539 999,94 € HT
- Lot 2 : 594 992,92 € HT
- Lot 3 : 874 991,56 € HT

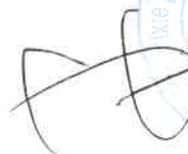
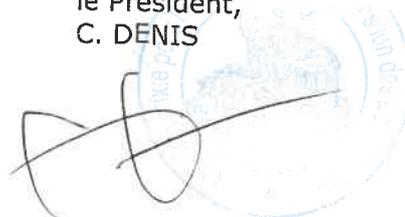
Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

- attribue le lot 1 du marché 2014-09 au groupement Colas – Savreux,
- attribue le lot 2 du marché 2014-09 au groupement Colas – Savreux,
- attribue le lot 3 du marché 2014-09 au groupement Colas – Savreux,
- autorise le président à signer, avec le titulaire désigné ci-dessus, le marché, les éventuels avenants (inférieurs ou égaux à 5% du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif) et tous documents y afférent,
- autorise le président à inscrire et engager les dépenses au BP 2015 (opération 103).

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION 2015-03

PREVENTION DES CRUES: PAPI – maîtrise des ruissellements sur les versants agricoles
– création d'un poste en apprentissage de contrôleur de chantier

RAPPORTEUR : M. PRUVOST

Suite à la délibération 2014-41 envisageant la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'hydraulique douce à l'échelle des intercommunalités, les premiers chantiers devraient débuter au cours de l'hiver 2015-2016 sur le canton de Hucqueliers. Comme envisagé dans cette délibération, afin de répondre au mieux aux attentes du territoire, **la création d'un poste en apprentissage de contrôleur de chantier** s'avérera nécessaire.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire saisi le 19 février dernier,

Il est proposé au comité syndical de recourir à un contrat d'apprentissage pour le poste de contrôleur de chantier, en préparation du diplôme de BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU) pour une durée de 2 ans.

Ses missions seront les suivantes :

- Programmation des chantiers confiés aux entreprises,
- Information préalable des exploitants agricoles concernés,
- contrôle des travaux confiés aux entreprises,
- participation à l'élaboration des marchés de travaux,
- participation au suivi administratif et financier des marchés,
- Suivi de l'état des ouvrages dans le temps,
- Participation à la définition des modalités d'entretien et de son suivi.

Il bénéficiera **des conditions d'accueil suivantes** :

- environnement de travail : bureau et travail sur l'extérieur
- produits, outils et matériels mis à disposition (la plupart du temps matériel partagé avec l'ensemble des agents du SmageAa) : ordinateur portable, fournitures de bureau, véhicule de service du SmageAa pour les déplacements sur le territoire, appareil photo, Pad SIG, roue à mètre

- conditions d'hygiène et de sécurité sans spécificités : sanitaires et cuisine pour se restaurer dans les locaux du SmageAa, tous les EPI utiles à l'exercice de ses missions, vêtements de travail

Il sera placé **sous l'autorité du maître d'apprentissage** ayant pour qualification :

- diplômes : Licence professionnelle « Agent de développement local en milieu rural »
BTS Agricole « Gestion et Protection de la Nature »
- expérience : animateur agricole au SmageAa depuis le 01 janvier 2006, ayant pour mission notamment l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols sur les surfaces agricoles.

Eléments financiers :

L'embauche d'un contrat en apprentissage comporte les éléments financiers suivants à la charge du SmageAa :

- ▶ salaire de l'apprenti selon une grille de rémunération comprenant le niveau de diplôme, l'année de formation et l'âge de l'apprenti (sur la base du SMIC horaire)
- ▶ une exonération des charges patronales hormis :
 - le fonds national d'aide au logement
 - la contribution solidarité autonomie
 - la cotisation de retraite versée à l'IRCANTEC
 - la cotisation accident du travail et maladie professionnelle
- ▶ Le coût annuel de la formation de l'apprenti auprès de l'organisme de formation

Le cout annuel moyen pour l'accueil de l'apprenti est évalué à 18 000 € (charges salariales + cout de formation)

L'apprenti, soumis au règlement intérieur du SmageAa, pourra bénéficier des mêmes avantages et conditions que l'ensemble des salariés (chèques déjeuner, remboursement des frais de mission ...)

L'agence de l'Eau Artois Picardie sera sollicitée pour participer au financement du poste.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire décide de :

- recourir au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un contrôleur de chantier
- conclure dès la rentrée scolaire 2015/2016 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Emploi	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Contrôleur de chantier	1	BTS GEMEAU	2 ans

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget (chapitres 011 et 012)
- d'autoriser le Président à faire les demandes de financement
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif (contrat d'apprentissage, convention avec l'organisme de formation, conventions de financement...)

Certifié exécutoire

A compter du 04.03.2015
Le Président,



A handwritten signature and a circular official stamp of the President.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



A handwritten signature and a circular official stamp of C. DENIS.



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION N° 2015-04

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : Renouvellement du plan de gestion – Procédure de révision concertée – Demande de financement

RAPPORTEUR : M. DESCHODT

Le SmageAa met en œuvre, depuis 2007, un plan de gestion sur l'Aa et ses affluents dont le but est de restaurer et d'entretenir le cours d'eau pour atteindre et maintenir le bon état écologique du cours d'eau. Pour cela des programmes d'entretien et de restauration ont été développés en 2006 sur la base des actions existantes et des attentes des partenaires financiers. Ce document de programmation arrive à son échéance fin 2017 et nécessite son renouvellement.

Au cours de leurs rencontres, lors de la réalisation des différentes actions, les agents du SmageAa ont souvent eu des retours d'élus et de riverains leur demandant d'expliquer leurs missions et le choix ou non d'intervention.

Avec la période préparatoire du nouveau programme, il apparaît important d'associer les élus à la réflexion initiale définissant les objectifs du plan de restauration et d'entretien et d'en fixer les limites.

Cette concertation sera élargie aux milieux associatifs et aux propriétaires d'ouvrages hydrauliques dans un second temps lors de Comités Locaux de Suivi (CLS).

En complément de ces points d'information et d'échange, le SmageAa réunira des groupes de travail dont la mission consistera en la rédaction des propositions et l'organisation du futur document.

Ces différentes rencontres se dérouleront d'avril 2015 à avril 2016 pour un dépôt de dossier réglementaire en juillet 2016.

Une note, jointe en annexe, explique en détail la procédure et les étapes de rédaction du nouveau document.

Les prestations nécessaires pour la rédaction de ce nouveau document, et les procédures réglementaires, ont un coût prévisionnel de 40 600 € TTC. L'Agence de l'eau Artois-Picardie accompagne financièrement le renouvellement du plan de gestion à hauteur de 80%.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le président à :

- Mener la procédure de renouvellement du plan de gestion dans une démarche de concertation large,
- inscrire les dépenses au budget 2015,
- engager les dépenses liées à la procédure de renouvellement,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires et signer toutes les pièces nécessaires

Certifié exécutoire

A compter du 04.03.2015

Le Président,

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

SmageAa

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.

Rappel du contexte

Le SmageAa met en œuvre, depuis 2007, un plan de gestion sur l'Aa et ses affluents dont le but est de restaurer et d'entretenir le cours d'eau pour atteindre et maintenir le bon état écologique du cours d'eau. Pour cela des programmes d'entretien et de restauration ont été développés en 2006 sur la base des actions existantes et des attentes des partenaires financiers.

Un bilan des actions menées depuis 2007 a été réalisé et sera présenté lors des réunions locales.

Rappel des principales missions du plan de gestion 2007-2016

Plan d'entretien des cours d'eau

Objectifs : assister les riverains dans la réalisation de l'obligation d'entretien des cours d'eau (L.215-14 du code de l'environnement). Ces opérations sont :

- L'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non,
- L'élagage ou le recépage de la végétation des rives.

La limite de ces actions est de 6 m le long des berges, distance correspondant à la servitude de passage.

Pour cela l'équipe réalise :

- des travaux de taille différenciée de la végétation en fonction de la présence ou non de zones urbanisées à enjeux.
- Des travaux de retrait des embâcles (provoqués par les chablis ou volis).
- Le retrait des atterrissements par reprise des matériaux pour maintenir le profil d'équilibre du cours d'eau.
- Le retrait des objets ne devant pas se trouver dans une rivière.

Plus généralement ces actions, réalisées à l'échelle du bassin versant, permettent de s'assurer qu'il n'y aura pas de création d'embâcles importants dans le cours d'eau pouvant entraîner des débordements locaux ou des divagations de cours d'eau. D'autre part, ces actions permettent de maintenir le paysage par un entretien régulier de la végétation ligneuse le long des rivières et par l'entretien des alignements d'arbres remarquables que sont les saules têtards.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Objectif : Maîtriser la propagation d'espèces non indigènes pouvant provoquer la banalisation des berges et une menace pour leur pérennité.

En effet, les espèces végétales, que sont les Renouées Asiatiques et la Balsamine de l'Himalaya n'ont pas un système racinaire propice au maintien des berges et sont une menace pour la biodiversité locale.

De plus les espèces animales, comme le rat musqué, le crabe chinois ou les écrevisses américaines sont des fousseurs qui abîment les berges, des nuisibles agricoles et/ou cynégétique et peuvent provoquer de gros dégâts sur la faune et la flore locale.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

Restauration des habitats

Objectifs :

- Réduire l'impact de la divagation du bétail sur les berges et la qualité des milieux aquatiques.
- Restaurer les berges de manière écologique.
- Restaurer la ripisylve.
- Rétablir la continuité écologique du cours d'eau.

Pour atteindre ces objectifs le plan de gestion de l'Aa comporte 2 programmes :

- Le programme de restauration des habitats, de plantation et d'aménagement des berges,
- Le programme de restauration de la continuité écologique.

Le premier programme est ouvert à tout propriétaire volontaire pour aménager ses berges de façon « écologique » et durable. Les actions menées dans ce cadre sont :

- des plantations,
- la pose de clôtures avec système d'abreuvement,
- des remaniements et protection de berges par techniques végétales.

Le second programme concerne les propriétaires d'ouvrage hydraulique pouvant entraver le déplacement des espèces aquatiques. Pour cela le SmageAa commande les études nécessaires à la réalisation des travaux et en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Depuis 2013 cette action a été renforcée avec une obligation réglementaire pour certains propriétaires.

Modalités de révision du plan de gestion

Au cours de leurs rencontres, lors de la réalisation des différentes actions, les agents du SmageAa ont souvent eu des retours d'élus et de riverains leur demandant d'expliquer leurs missions et le choix ou non d'intervention.

Avec la période préparatoire du nouveau programme, il apparaît important d'associer les élus à la réflexion initiale définissant les objectifs du plan de restauration et d'entretien et d'en fixer les limites.

Cette concertation sera élargie aux milieux associatifs et aux propriétaires d'ouvrages hydrauliques dans un second temps, lors de comités locaux de suivi.

En complément de ces points d'information et d'échange, le SmageAa réunira des groupes de travail dont la mission consistera en la rédaction des propositions et l'organisation du futur document.

1 Concertation par intercommunalités

Dans un premier temps il est proposé, lors d'une réunion locale par intercommunalité, de :

- rencontrer les élus concernés (Maire, ou leur représentant, des communes traversées par un cours d'eau),
- présenter le bilan du Plan de gestion 2007-2016,
- recueillir les attentes des territoires.

Lors de ces réunions, le SmageAa demandera à ce que certains élus soient référent pour les futurs comités locaux de suivi de rédaction du Plan de restauration et d'entretien.

2 Comités locaux de suivi

Afin d'informer les personnes concernées et de faire évoluer le document. Les différentes étapes seront discutées lors de comité de suivi locaux.

Nombre

Afin de couvrir et de répondre aux problématiques locales, il est proposé de créer 3 Comités Locaux de Suivi, ces 3 CLS seraient:

- CLS de la haute vallée de l'Aa, regroupant les cantons de Hucqueliers et Fauquembergues.
- CLS de la moyenne vallée de l'Aa, sur le territoire du Canton de Lumbres.
- CLS de la basse vallée de l'Aa, sur le territoire de la CASO.

Composition

- Les référents communaux,
- Les représentants des associations en lien avec le cours d'eau (Pêche, cadre de vie, randonnée, patrimoine ...).
- Les propriétaires d'ouvrages hydrauliques,
- Des représentants de la profession agricole,
- Des riverains (comment les associer ?),

Fréquence de rencontre

Les rencontres seraient au nombre de 3.

- La première rencontre aura pour objet, sur la base de l'actuel plan de gestion, une discussion autour des objectifs et principes à développer.
- La seconde rencontre aura pour objet de présenter et discuter des avant-projets.
- La dernière rencontre permettra de présenter le futur plan de restauration et d'entretien.

3 Comité de Pilotage

En parallèle de ces réunions « territoriales », le plan de gestion sera suivi par un Comité de Pilotage dans lequel les partenaires du SmageAa seront représentés, à savoir :

- ✓ SmageAa
- ✓ L'Agence de l'eau Artois-picardie,
- ✓ Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais,
- ✓ Le Conseil Général du Pas-de-Calais,
- ✓ La Commission locale de l'eau de l'Audomarois,
- ✓ La Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
- ✓ La Fédération de pêche du Pas-de-Calais,
- ✓ La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du pas-de-Calais,
- ✓ L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- ✓ La Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais,
- ✓ Les Agences d'urbanismes du Pays de Saint Omer et de Montreuil
- ✓ La chambre d'agriculture de Région
- ✓ La chambre de commerce et d'industrie de Région
- ✓ Le Conservatoire botanique national de Bailleul
- ✓ EDEN62
- ✓ Le président du Comité de Pilotage du site NATURA2000 NPC14
- ✓ LA Fédération de Canoë-Kayak
- ✓ ...

Le but de ce COPIL étant de

- participer à l'élaboration du document,
- valider les objectifs de travail en tenant compte des retours des comités locaux de suivi et des groupes de travail
- vérifier que les actions définies correspondent à leurs documents d'objectifs (SAGE, SDAGE, SCOT, SRCE,...) ou réglementaires (Code de l'environnement, PPRI, ...).

4 Groupes de travail Entretien et Restauration

Le rôle de ces groupes de travail sera :

D'apporter un regard extérieur sur les réalisations actuelles et proposées de nouvelles pistes de réflexions,

D'aider le rédacteur à définir des objectifs en fonction des attentes du territoire, des documents de planifications existants et des obligations réglementaires, ces objectifs devant être déclinés en réalisations.

Les groupes de travail seront :

GT Entretien

Ce groupe de travail aura pour mission de définir les objectifs de l'entretien courant et les missions qui en découleront.

Ces missions pouvant être :

- Assister les riverains dans leurs obligations d'entretien du cours d'eau.
- Veiller au gabarit hydraulique du cours d'eau dans les zones à enjeux.
- Veiller au maintien de conditions écologiques favorables aux espèces aquatiques et à leurs déplacements.
- Veiller à l'impact paysager de l'entretien (paysage et point d'accès).
- Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes,
- Accompagner les GDONs,
- Repérer et détruire les nouvelles espèces avant leur développement.

GT Aménagement-restauration

Ce groupe de travail aura pour mission de définir les objectifs de restauration du cours d'eau.

Ces missions pouvant être :

- Eviter les aménagements inappropriés des berges,
- Eviter la descente à l'eau du bétail et le piétinement des berges,
- Favoriser la biodiversité des berges par la restauration de la Trame Verte et Bleue,
- Restaurer les capacités halieutiques du cours d'eau,
- Restaurer la continuité écologique de l'Aa,
- Renaturer les petits ouvrages de moins de 25 cm de dénivelé et sans enjeux.

Composition des GT

- ✓ Fédération de pêche du Pas-de-Calais
- ✓ Agence de l'eau Artois-Picardie
- ✓ Conseil général du Pas-de-Calais
- ✓ Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
- ✓ ONEMA
- ✓ Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- ✓ Commission Locale de l'eau Audomaroise
- ✓

Un planning prévisionnel reprenant les différentes phases et réunions est joint en page suivante.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION N° 2015-05

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : Renouvellement du plan de gestion – actualisation des données – accueil d'un(e) stagiaire

RAPPORTEUR : M. DESCHODT

Dans le cadre du renouvellement du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, une actualisation des données de l'actuel plan de gestion est nécessaire. Cette actualisation, réalisée avec un agent extérieur, permettra d'apporter une nouvelle vision des travaux en cours et de ceux à réaliser.

Pour cela, une campagne de terrain est nécessaire et il faudra parcourir l'ensemble du linéaire des cours d'eau afin :

- D'actualiser la connaissance de l'état du milieu,
- D'inventorier les stations d'espèces exotiques envahissantes,
- De repérer les secteurs problématiques où des travaux seraient nécessaires,
- D'en proposer de nouvelles fiches de travaux,
- De créer un document reprenant ces travaux,
- De participer à la rédaction du document.

La durée de stage est estimée à 3 mois minimum et vise un public de Bac +2 à Bac+4 de formation technique et scientifique.
La fiche de stage est jointe en annexe.

Les frais d'indemnisation de stage et de fonctionnement représentent un coût maximal de 4 000 € pour un stage de 6 mois. Ce coût est pris en charge dans le cadre du financement du renouvellement du plan de gestion à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise :

- le président ou la directrice à signer la convention de stage et les éventuels avenants de prolongation.
- le président à engager des dépenses inhérentes à cette prestation
- le président à rembourser les frais de déplacement au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990.
- le stagiaire pourra utiliser les véhicules du SmageAa conformément au règlement intérieur.

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

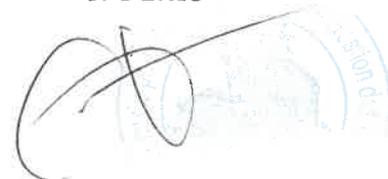
04.03.15



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.



Proposition de stage

Actualisation des données du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents et proposition pour la préparation de son renouvellement

Organisme	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa)
Contexte	Le SmageAa a entre autres pour mission l'entretien et la restauration de l'Aa et de ses affluents. Cet entretien est réalisé par l'équipe rivière du SmageAa (4 personnes) et suit un plan de gestion. L'actuel document arrive à son terme en novembre 2017. Il nous faut donc le renouveler pour le programme allant de 2018 à 2027.
Objectifs du stage	Participer à la rédaction du futur plan de gestion pour la prochaine période en répondant aux souhaits des élus, des partenaires et aux orientations du SAGE de l'Audomarois.
Contenu du stage	<p>A partir de l'actuel plan de gestion, de l'évaluation de sa mise en œuvre, de l'attente des élus, des objectifs du SAGE de l'Audomarois et de l'évolution du milieu, participer à la rédaction du nouveau document.</p> <p>Pour cela, une campagne de terrain est nécessaire et il faudra parcourir l'ensemble du linéaire des cours d'eau afin :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'actualiser la connaissance de l'état du milieu,• D'inventorier les stations d'espèces exotiques envahissantes,• De repérer les secteurs problématiques où des travaux seraient nécessaires,• D'en proposer de nouvelles fiches de travaux,• De créer un document reprenant ces travaux,• De participer à la rédaction du document.
Profil recherché	Bac+2 à Bac+4, de formation scientifique et technique. Mobilité, permis B, connaissance des milieux aquatiques, Bonnes connaissances botaniques et des travaux de restauration des milieux. Connaître l'utilisation des logiciels de bureautique (suite Office) et le fonctionnement de logiciel SIG (ArcGIS, ArcPAD, QGIS).
Lieu de stage	Locaux basés à Esquerdes (62), Déplacements sur la vallée de l'Aa de Bourthes à Saint-Omer
Durée	minimum 3 mois

Candidature à envoyer à l'attention de M. Christian DENIS Président du SmageAa
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa
1559 rue Bernard Chochoy - 62380 Esquerdes
Tel : 03 21 88 98 82 - Fax : 03 21 12 02 19 - Email : fxbracq@smageaa.fr

Avant le 16 MARS 2015

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION 2015-06

MISE EN VALEUR DES MILIEUX : Continuité écologique – Restauration de la continuité transversale à Wavrans sur l'Aa

RAPPORTEUR : M. DESCHODT

M. et Mme Hervieu sont propriétaires de l'ancienne pisciculture de Assinghem à Wavrans-sur-l'Aa. Dans le cadre d'une convention avec le Parc Naturel Régional et d'un partenariat avec le SmageAa, des travaux de restauration du milieu naturel ont été envisagés.

Cette ancienne pisciculture, d'environ 4 ha, est composée de 60 bassins. Les 2/3 de la surface pourraient être restaurés à « l'état originel », la clef d'entrée étant la restauration des zones humides de fond de vallée.

C'est avec cette clef d'entrée que le PNR a commandé une étude de restauration du milieu naturel. Les conclusions de l'étude ont orienté les travaux vers une restauration à but conservatoire de ce milieu. Il n'est pas prévu de travaux d'arasement des digues permettant la restauration d'une zone d'expansion de crue naturelle.

Cependant ce site n'est pas prioritaire d'un point de vue écologique pour le PNR.

Ainsi, dans le cadre de son partenariat avec le PNR, le SmageAa propose de prendre le relais sur ce projet en revoyant sa finalité afin de :

- restaurer la continuité transversale avec retrait des digues en bord de cours d'eau,
- permettre l'expansion des crues sur le site,
- aplanir les zones présentant peu d'intérêt patrimonial, et se servir des zones à intérêt moyen comme pépinières pour l'ensemencement du site,
- revoir le fonctionnement du système hydraulique interne (refonte des anciens canaux),
- veiller à ce que le site n'ait pas, ou plus, d'impact hydraulique négatif sur le hameau de Assinghem,
- proposer un aménagement permettant un entretien et une gestion sans contraintes (grandes zones fauchables mécaniquement, gestion pastorale ...).

Le SmageAa pourrait assurer le portage de l'étude de conception des travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique transversale du site. Cette étude débouchera sur un accompagnement du propriétaire pour la phase travaux. Cet accompagnement se fera par une convention de travaux qui fixera le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération.

Le coût de cette étude peut être estimé à 12 000 €HT pour une maîtrise d'œuvre complète. Le financement peut être assuré à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais.

La trame générale de cette convention est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le président à :

- signer la convention avec le propriétaire du site,
- engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre,
- inscrire les dépenses au budget 2015,
- engager les dépenses liées à l'étude,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Certifié exécutoire
A compter du 04.03.15
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 6 MARS 2015



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.



TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE
TRANSVERSALE DE L'AA ET SES AFFLUENTS

CONVENTION

Entre

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa ou SmageAa,
représenté par son président, Monsieur Christian DENIS

d'une part,

et les bénéficiaires :

M. et Mme HERVIEU demeurant 3 rue du Moulin à WAVRANS-SUR-L'Aa (62380)

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

- 6 MARS 2015

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Les missions principales du SmageAa sont la lutte contre les inondations et l'amélioration de la qualité des milieux naturels. Les ouvrages, digues et merlons de curage présents sur la rivière ou le long de la rivière sont des facteurs perturbant le fonctionnement de cet écosystème, le SmageAa a proposé de rechercher des solutions pour en réduire l'impact.

L'objectif de cette convention est de trouver une solution pour réduire l'impact de des digues de l'ancienne pisciculture sur les inondations, le milieu aquatique et les berges. Le SmageAa assurera la maîtrise d'ouvrage des études préparatoires et des travaux.

Cette étude inclura également une notice d'impact. Ce projet sera soumis pour avis au Service Départemental de Police de l'Eau.

La présente convention porte sur le site de l'ancienne pisciculture d'Assinghem que possèdent M. et Mme HERVIEU sur la commune de Wavrans-sur-l'Aa (62).

Pour information, le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre et des travaux est estimé à 40 000 €HT suivant la solution retenue suite à la phase avant projet.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

article 2.1 : Principes d'aménagement et de gestion

Les bénéficiaires accepteront le principe des travaux sur leur site selon les esquisses proposés par le bureau d'étude.

Suite à ces esquisses, le bureau d'étude développera un ou des avants projets.

En accord avec les bénéficiaires, le bureau d'étude développera un avant projet qui aboutira au projet de travaux.

article 2.2 : Etudes spécifiques

Les bénéficiaires s'engagent, à :

- laisser le bureau d'études, le cabinet de géomètres, le bureau d'étude géotechnique et tout autre prestataire mandaté par le SmageAa, pénétrer sur son terrain et accéder à l'ouvrage ou aux zones à étudier,

article 2.3 : Pouvoir

Les bénéficiaires donnent pouvoir au SmageAa pour :

- mener à bien toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation des travaux sur la base des termes de la présente convention,

- réaliser les travaux dans le cadre d'une convention de travaux.

article 2.4 : Respect des obligations légales et réglementaires

Les bénéficiaires restent propriétaires de l'ouvrage sur lequel seront réalisés les travaux. Ils s'engagent à laisser l'équipe technique du SmageAa contrôler l'état de l'ouvrage dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires et à prendre toutes les mesures nécessaires pour en garantir la plus grande pérennité à compter de leur prise de possession, selon les modalités qui seront décrites par convention de travaux (Cf 3.2).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU SMAGEAA

article 3.1 : Conception

Le SmageAa prend en charge le coût et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à la réalisation des travaux. Ces études sont encadrées par un comité de pilotage qui validera chaque phase. Le SmageAa s'engage à inviter les bénéficiaires au comité de pilotage concernant son site. Dans le cas où ceux-ci ne peuvent être présents lors des réunions, le technicien du SmageAa présentera les résultats de la réunion aux bénéficiaires.

Cette opération comporte 2 phases :

- ▶ La phase avant projet où le maître d'œuvre proposera des possibilités d'intervention. Cette phase aboutira à la solution définitive retenue par le comité de pilotage.
- ▶ La phase projet où le maître d'œuvre travaillera sur l'avant projet retenu et en dessinera les plans de principe, le coût définitif, la rédaction des dossiers d'autorisation nécessaire et les documents de consultation des entreprises. Cette phase sera validée par le comité de pilotage.

Le maître d'œuvre assurera le suivi des travaux.

article 3.2 : convention avant travaux

Le SmageAa s'engage à fixer par convention de travaux, les conditions techniques de réalisation de l'ouvrage, la clé de répartition de financement de l'opération et tout élément technique nécessaire à la pérennité de l'aménagement.

article 3.3 : réalisation des travaux

Cet article est rédigé à titre informatif pour la suite de l'opération.

Le SmageAa assurera, suite à la convention de travaux (3.2), la réalisation des travaux de franchissement et les éventuelles mesures connexes nécessaires. Ces missions seront :

- Les procédures réglementaires de travaux (Déclaration d'intérêt général et autorisation de travaux en cours d'eau).
 - L'appel d'offre pour la réalisation des travaux.
 - La réalisation des dossiers de demande de subventions.
 - La réalisation des travaux.
-
- dans le cadre de la législation existante, notamment de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
 - sur les principes de base décrits lors du comité de pilotage de la phase avant projet et décrit par convention,
 - sous réserve que
 - . L'opération soit déclarée d'intérêt général, afin que la collectivité puisse investir des fonds publics sur un bien privé,

- . la réalisation des travaux soit autorisée à l'issue de la procédure administrative menée conformément au décret n°93-742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi n°92-3 du 3 janvier sur l'eau, ou équivalent,
- . les financements, mobilisés sur les termes de l'article 3.4 de la présente convention, soient acquis.

article 3.4 : financement

Le SmageAa s'engage à prendre en charge et à rechercher les financements nécessaires à l'élaboration du projet par la présente convention.

Le SmageAa s'engage à rechercher les financements pour la réalisation des travaux correspondants sur la base du montant hors taxe de l'opération, montant fixé par convention de travaux (Cf 3.2).

Les fonds nécessaires seront notamment recherchés auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil Général du Pas-de-Calais et du Conseil région du Nord-Pas de Calais sur la base des règles de financement établi par ces financeurs. La clé de répartition du financement des travaux sera fixée par convention de travaux (Cf 3.2).

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par les parties ; elle devra être annexée à tout contrat de vente.

La période de validité de la présente convention est de 10 ans à partir de la signature.

ARTICLE 5 : CLOSE DE RESILIATION

Le non-respect des termes de la présente convention par l'un de ses signataires entraînera sa résiliation. Celle-ci sera signifiée par la partie requérante aux co-signataires par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Le SmageAa pourra également mettre un terme à la présente convention en cas de :

- ▶ non obtention des autorisations liées à la procédure administrative décrite à l'article 3.1,
- ▶ non obtention des financements tels que décrits à l'article 3.4 de la présente convention,

Le bénéficiaire pourra également mettre un terme à la présente convention en cas de :

- ▶ litige sur la solution proposée par le comité de pilotage suite à la phase avant projet, dans le cas où cette solution est différente de la solution retenue au moment de la signature de la convention et que la nouvelle solution a des incidences plus défavorables (esthétiques, emprise, pérennité, financière ...).
- ▶ non possibilité de financement de la part restante à sa charge le cas échéant.

Les bénéficiaires signifieront par écrit leur décision au SmageAa dans un délai de 1 mois maximum après la proposition de la convention de mandat 3.2 .

Et de façon plus générale, les signataires pourront résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 : LITIGE

En cas de litige relatif à l'application ou l'exécution de la présente convention, les parties tenteront de trouver elles-mêmes un accord amiable.

En cas d'impossibilité de parvenir à un tel accord, le litige sera de la compétence du tribunal administratif du lieu de réalisation de l'ouvrage.

Fait le

A

Les bénéficiaires

Lu et approuvé
Le président du SmageAa
Christian DENIS

Lu et approuvé
M. et Mme HERVIEU

PROJET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION 2015-07

RESSOURCE : Prospection de ressources en eau potable – avenant n°2 à la convention de partenariat

RAPPORTEUR : M. DENIS

La prospection mutualisée menée par le SmageAa pour le compte de la CLE et de différents préleveurs d'eau du territoire devait se clore en 2014, mais les travaux menés par l'entreprise Picardie Forages en 2013 ont connu du retard et ont été reportés en partie en 2014. Par ailleurs, un nouveau site de prospection est actuellement en recherche afin de compléter l'étude.

Le budget global de l'étude n'est pas modifié, les financements non plus. Néanmoins, il convient de modifier en conséquence la convention conclue entre le SmageAa, la CLE et les différents préleveurs d'eau.

Ainsi, étant donné le prolongement du planning prévisionnel, le versement des participations se fera de façon annuelle. A cet effet, l'article 8 – Modalités financières est modifié comme suit :

Article 8 modifié - Modalités financières

Le paiement de la participation financière pourra se faire annuellement, sur la base d'un état récapitulatif des dépenses annuelles. Le solde sera versé au rendu de l'étude.

Un avis des sommes à payer sera envoyé à chaque structure afin de réclamer sa participation.

Le paiement sera effectué sur le compte du SmageAa -

Titulaire : 062057 – Trésorerie de Saint-Omer

Sous le numéro : J6270000000

Code Banque : 30001

Code Guichet : 00761

Clé : 33

A : BDF Saint-Omer

Il est ici précisé que les avis de sommes à payer 2013 et 2014 ont été établis sur la base des états récapitulatifs de dépenses annuelles correspondant.

Tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

- autorise le président à signer cet avenant et tous les éventuels futurs avenants n'entraînant pas de prise en charge financière par le SmageAa.

Certifié exécutoire

A compter du 04-03-15

Le Président,



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 MARS 2015

pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION 2015-08

PERSONNEL : Mise à jour du tableau des effectifs – poste de technicien principal en hydraulique – ouverture du poste

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

L'animation et la coordination de la « politique de prévention des crues » du SmageAa est assurée par un chargé de mission en hydraulique.

Ces missions consistent en :

- la coordination de toutes les politiques de prévention des crues du territoire, notamment au travers du projet PAPI actuel
- la conduite d'opérations des champs d'inondation contrôlée
- la conduite d'opérations des projets locaux d'hydraulique

Compte tenu des enjeux liés à l'application de la politique de prévention des crues pour le territoire, il est souhaitable d'envisager la pérennisation de ce poste.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de créer un poste de technicien principal en hydraulique, à compter du 12 mars 2015. Ce poste, à temps complet, serait pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, au grade de technicien principal 2ème classe.

Le tableau des effectifs serait modifié comme suit :

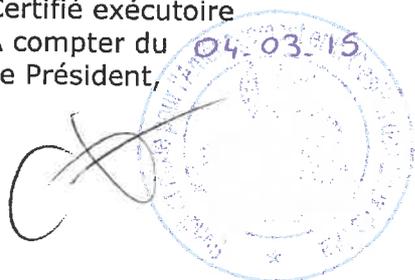
Emplois	Catégorie	Effectifs	Dont TNC	Dont poste à pouvoir
Administratif				
Attaché	A	1		
Rédacteur	B	1 (vacant)		
Technique				
Ingénieur principal	A	1		
Technicien principal 1ère classe	B	1		
Technicien principal 2ème classe	B	2		1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1		
Adjoint technique 2ème classe	C	4	1	

Il est précisé que cette création d'emploi se fait à masse salariale constante

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

- accepte de créer un poste de technicien principal en hydraulique à compter du 12 mars 2015
- approuver le tableau des effectifs modifié présenté ci-dessus
- déclare auprès du Centre de Gestion du Pas-de-Calais la création et la vacance du poste
- autorise le Président à recruter l'agent affecté à ce poste.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

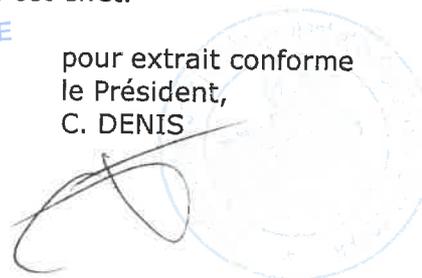
Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,



04.03.15

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 6 MARS 2015

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION n° 2015-09

FINANCES : Budget général – Compte administratif 2014 – Compte de gestion – Affectation du résultat

RAPPORTEUR : M. DENIS & M. PRUVOST

Le compte administratif qui vous est présenté est le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'exercice 2014.

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses	830 214,00
Recettes	876 296,52
Résultat de l'exercice	+ 46 082,52

Investissement :

Dépenses	828 937,57
Recettes	641 099,29
Résultat de l'exercice	- 187 838,28

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
investissement	752 453,79	/	- 187 838,28	564 615,51
fonctionnement	44 452,18	0	+ 46 082,52	90 534,70

Les reports de crédits apparaissant en section d'investissement résultent de l'inscription de la totalité des crédits dont la réalisation se trouve reportée ou échelonnée sur plusieurs années.

Compte tenu de ces éléments, M. PRUVOST propose de prendre la délibération suivante dans la forme réglementaire.

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Christian DENIS, président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

a) lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		44 452,18		752 453,79		796 905,97
Part affectée à investiss				0		
Opérations de l'exercice	830 214,00	876 296,52	828 937,57	641 099,29	1 659 151,57	1 517 395,81
Totaux		920 748,70		1 393 553,08		2 314 301,78
Résultat de clôture		90 534,70		564 615,51		655 150,21

Excédent de financement	564 615,51
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	108,00
Total à reporter	564 507,51

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

c) a reconnu les restes à réaliser en dépenses d'investissement

d) a arrêté les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

e) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- en section d'investissement au compte 1068 pour : 90 534,70 €

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 MARS 2015

Certifié exécutoire

A compter du 04.03.2015

Le Président,

pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.

SmageAa

DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
OU

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 19 février 2015

Séance du 02 mars 2015

réuni sous la présidence de M. PRUVOST, délibérant sur le compte administratif de l'exercice...2014.... dressé par M.Christian DENIS ... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		44 452.18
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	830 214.00	876 296.52
Totaux		920 748.70
Résultat de clôture		90 534.70

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		752 453.79
	828 937.57	641 099.29
		1 393 553.08
		564 615.51

564 615.51

108.00

564 507.51

ENSEMBLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		796 905.97
	1 659 151.57	1 517 395.81
		2 314 301.78
		655 150.21

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMIER, le

- 5 MARS 2015

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

90 534.70

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes	
Contre	
Pour	21

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

2) En fonction des données communiquées par le comptable

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2015

DELIBERATION n° 2015-10

FINANCES : Services généraux – Budget Primitif 2015

RAPPORTEUR : M. DENIS

Le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 1 020 678,55 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 5 195 897,47 €

En investissement :

Les crédits concernent les opérations suivantes :

- ▶ n°103 "mobilisation du champ d'expansion des crues "
- ▶ n°104 "résorption des désordres locaux"
- ▶ n°105 "ressource en eau"
- ▶ n° 106 restauration de la continuité écologique "RCE ouvrages"
- ▶ acquisition de matériel : équipe rivière, échelles limnimétriques

Quatre opérations font l'objet d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage représentant 1 158 510,71 € des dépenses d'investissement, à savoir :

- le programme de protection locale contre les inondations de Blendecques,
- le programme de lutte contre les inondations sur le territoire de la communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs,
- la clôture du programme de lutte contre les inondations, rue de Fol Penser à Bléquin
- les projets de restauration de la continuité écologique

Les projets sous mandat nécessitent une subdivision comptable en dépenses et en recettes. Du fait du nombre de projets existants et de ceux à venir liés à l'aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce, il est indispensable de procéder à une régularisation de 550 000 € d'ordre comptable en dépenses et en recettes et donc, sans aucune incidence financière pour le SmageAa.

L'étude de prospection de la ressource en eau représente 807 239,59 € pris en charge à 100% par les partenaires de l'opération.

L'équilibre de la section est assuré par les amortissements, les subventions des partenaires et l'excédent d'investissement et de fonctionnement reportés.

En fonctionnement :

Les crédits inscrits concernent, tout d'abord, les dépenses courantes de fonctionnement : eau, électricité, carburants, fournitures administratives, frais de communication... ; ainsi que les dépenses de rémunération.

Quelques points particuliers sont à signaler :

- Ligne 60632 Matériaux nécessaires pour les aménagements prévus en rivière ou sur berges. Ils sont plus importants cette année
- Ligne 60636 Vêtements de travail de l'équipe rivière
- Ligne 678 Indemnités versées aux exploitants concernés par l'étude de prospection de la ressource
- Ligne 6156 Frais de maintenance, et notamment la maintenance informatique, du

- copieur, du progiciel de gestion comptable et financière
- Ligne 617 Les dépenses concernent :
 - La poursuite de l'étude d'évaluation du PAPI
 - La finalisation de l'étude d'évaluation écologique du Plan de Gestion
 - La maîtrise d'œuvre – phase conception des ouvrages - liée à la restauration de la continuité écologique
- Ligne 6184 Financement de la formation de l'apprenti qui sera missionné sur les aménagements d'ouvrages d'hydraulique douce
- Ligne 6226 Honoraires liés au projet de réduction de la vulnérabilité (architecte, et commissaires enquêteurs notamment)
- Ligne 6261 Les frais d'affranchissement seront en augmentation du fait des envois prévus pour la réduction de la vulnérabilité
- Ligne 6417 Rémunération de l'apprenti (hydraulique douce)
- Ligne 6743 Le SmageAa subventionne les GDON.
 Le versement du solde de la subvention auprès de la CASO pour le curage du Haut Pont n'ayant pu être réalisé sur l'exercice 2014, se fera sur l'exercice 2015.

Les recettes de la section de fonctionnement sont composées pour l'essentiel par la participation des communautés de communes, et des subventions de nos partenaires.

- Ligne 74718 L'Etat subventionne le SmageAa pour la mise en œuvre du PAPI : 40% des salaires des 3 techniciens, 50% de l'étude d'évaluation et 50% des actions liées à la sensibilisation au risque inondation (actions pédagogiques), et la réduction de la vulnérabilité
- Ligne 7472 Les subventions de la Région portent sur une partie des travaux de l'équipe rivière : lutte contre les espèces invasives et restauration des milieux aquatiques
- Ligne 7473 Les subventions du département portent sur le plan d'entretien de rivière
- Ligne 74751 Suite au DOB, la participation globale des collectivités adhérentes au SmageAa est augmentée de 4%.
- Ligne 7478 Les subventions de l'Agence de l'Eau apparaissent sur cette ligne. Elles concernent : la restauration des habitats aquatiques, le poste du technicien milieu et le plan d'entretien, l'étude d'évaluation PAPI, les actions pédagogiques sur la notion de risque (25%), la maîtrise d'œuvre (phase conception) de la restauration de la continuité écologique, l'évaluation écologique du Plan de Gestion
- Ligne 758 Cette ligne reprend la participation des particuliers au financement des diguettes anti-érosives et des travaux de plantation de l'équipe rivière.

Ce projet de budget primitif 2015 synthétisé ci-dessous a été présenté et approuvé au bureau élargi.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	5 195 897,47 €	5 195 897,47 €
Fonctionnement	1 020 678,55 €	1 020 678,55 €
TOTAL	6 216 576,02 €	6 216 576,02

Après délibération et à l'unanimité le budget primitif 2015 est adopté.



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 02 MARS 2015

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le deux mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire à partir de la délibération 2015-03
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, André BAES, Fabrice LAMIAUX, Dominique MARQUIS, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires
Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Marie SAISON, Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, Philippe CLABAUT, Roger DUSAUTOIR délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Rachid BEN AMOR, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie SAISON
Monsieur Christian COUPEZ, délégué titulaire représenté par Monsieur Roger DUSAUTOIR
Monsieur José BOUFFART, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN
Monsieur Thierry CAZIN, délégué titulaire représenté par Monsieur Philippe CLABAUT

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Bertrand PETIT, Bernard HIBON

Absents excusés

Messieurs Rachid BEN AMOR, Christian COUPEZ, José BOUFFART, Jacques DRIEUX, Thierry CAZIN, délégués titulaires
Messieurs Laurent DENIS, Christophe GRARE, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, jusqu'à la délibération 2014-02 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, à compter de la délibération 2014-03 était de : 21

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 4.

LA STRUCTURE BUDGETAIRE 2015

Dépenses		Recettes	
1 020 678,55		1 020 678,55	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Frais de personnel 468 895		Participations et produits financiers 728 106,75
	Fournitures et frais de gestion générale 319 652,96		
	Participations et subventions 101 600		
	Intérêts de la dette 0	Subventions 292 571,80	
	Prélèvement pour section d'investissement dont dotations aux amortissements et aux provisions (autofinancement) 130 530,59		
Dépenses		Recettes	
5 195 897,47 €		5 195 897,47 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Acquisition et travaux 3 862 852,62	autofinancement net	Prélèvement sur recettes de fonctionnement (autofinancement) 130 530,59
			Solde d'exécution des années antérieures 564 615,51
	Autres dépenses 1 333 044,85		Subventions 3 230 089,96
	Remboursement de dettes 0		FCTVA et autres recettes définitives 1 270 661,41
		Emprunts 0	

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 MARS 2015

Certifié exécutoire
A compter du 04.03.2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS